

Informations de base	
2020/2039(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Inverser les tendances démographiques dans les régions de l'Union utilisant les instruments de la politique de cohésion	
Subject	
4.10.14 Démographie	
4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	REGI Développement régional	BUDA Daniel (EPP)	05/12/2019
		Rapporteur(e) fictif/fictive MAESTRE Cristina (S&D) SOLÍS PÉREZ Susana (Renew) ALFONSI François (Greens /EFA) MOŻDŻANOWSKA Andżelika Anna (ECR) DONATO Francesca (ID)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	RAFALSKA Elżbieta (ECR)	02/03/2020
	AGRI Agriculture et développement rural	AGUILAR Mazaly (ECR)	26/05/2020
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Politique régionale et urbaine	FERREIRA Elisa	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

16/04/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/03/2021	Vote en commission		
25/03/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0061/2021	Résumé
17/05/2021	Débat en plénière		
20/05/2021	Décision du Parlement	T9-0248/2021	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2039(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/9/02628

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	EMPL	PE655.690	03/12/2020	
Avis de la commission	AGRI	PE657.414	07/12/2020	
Projet de rapport de la commission		PE663.033	22/12/2020	
Amendements déposés en commission		PE680.966	09/02/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0061/2021	25/03/2021	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0248/2021	20/05/2021	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2021)507	22/09/2021		

Inverser les tendances démographiques dans les régions de l'Union utilisant les instruments de la politique de cohésion

2020/2039(INI) - 20/05/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 633 voix pour, 16 contre et 45 abstentions, une résolution sur l'inversion des tendances démographiques dans les régions de l'Union utilisant les instruments de la politique de cohésion.

Selon l'indice européen de compétitivité régionale 2019, il existe un **écart entre les régions centrales/métropolitaines et les zones plus périphériques**. Alors que 78 % de la population européenne vivant dans des zones urbaines bénéficient de services de qualité dans les domaines de l'énergie, des transports et de la connectivité numérique, de nombreuses régions reculées, y compris les zones rurales qui représentent 44 % de la superficie de l'Union, souffrent d'un point de vue géographique, social et économique.

Le **déclin démographique** accroît les inégalités existantes entre les régions les plus développées et les plus pauvres, tandis que la crise de la COVID-19 pourrait avoir une incidence significative sur les taux de natalité, les taux de mortalité et les flux migratoires en Europe tant à l'intérieur des États membres qu'entre eux.

Défis liés à l'évolution démographique dans l'UE

Le Parlement a demandé d'accorder une attention particulière aux répercussions des «quatre libertés» sur les tendances démographiques et sur les régions de l'Union et leur cohésion économique, sociale et territoriale. Il estime que le défi démographique majeur auquel l'Union européenne est confrontée devrait être reconnu et abordé de manière globale.

Tout en mettant en garde contre une diminution visible de la population active dans les régions orientales, méridionales et centrales de l'Europe, les députés ont suggéré d'élaborer des **politiques de vieillissement actif** en vue de réduire les conséquences négatives des changements démographiques dans les zones rurales et reculées et de garantir un niveau de qualité de vie adéquat à tous les habitants.

La crise de la COVID-19 a mis en lumière d'importantes disparités en matière de qualité et d'accès aux services de soins de santé. Les députés ont rappelé à cet égard la nécessité de **renforcer les services publics dans les zones rurales**, comme les établissements de soins de santé, et de traiter le problème de la **fracture numérique** qui touche en particulier les personnes âgées et celles vivant dans des régions moins développées, dans les zones rurales et/ou montagneuses reculées, ainsi que dans les régions ultrapériphériques.

Le Parlement a recommandé d'étudier la possibilité d'utiliser d'autres indicateurs en plus du PIB et de la densité de population pour le classement des territoires présentant des handicaps graves et permanents.

Réponses sur mesure : trouver des solutions au défi du déclin démographique

La résolution a insisté sur l'importance des initiatives existantes, telles que le partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé, le programme commun d'assistance à l'autonomie à domicile et les communautés de la connaissance et de l'innovation pour le numérique et la santé de l'Institut européen d'innovation et de technologie.

Les députés ont invité la Commission à tenir compte des solutions déjà développées par ces initiatives pour faire face au changement démographique. Ils ont souligné l'importance du cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie pour **le soutien à l'éducation et à la formation** dans les zones menacées de dépeuplement.

Les autorités locales, régionales et nationales, les associations professionnelles et les ONG devraient jouer un rôle décisif en tant que participants actifs à l'élaboration de stratégies territoriales issues des communautés locales.

La résolution a souligné la nécessité d'élaborer un **agenda rural au niveau européen** visant à améliorer l'accessibilité, l'attractivité et le développement durable des zones rurales et éloignées. Les **réseaux de transport** pourraient jouer un rôle décisif pour enrayer le dépeuplement en renforçant la connectivité entre zones rurales et urbaines. Le **tourisme rural** durable pourrait également favoriser la création d'emplois et la diversification économique et démographique des zones rurales.

Le **programme urbain** pour l'UE pourrait servir de modèle pour fournir des instruments adaptés favorisant la croissance, l'intégration, la coopération et l'innovation et luttant contre les problèmes sociaux. Les députés ont encouragé la promotion de **villages intelligents** et d'autres dispositifs d'incitation pour retenir la population et attirer les jeunes dans les zones rurales et semi-urbaines.

Les investissements au titre de la politique de cohésion devraient promouvoir **l'employabilité des femmes** et des parents seuls qui luttent pour trouver un emploi et viser le soutien aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à d'autres groupes vulnérables lorsqu'ils entrent ou restent sur le marché du travail.

Recommandations politiques

Le Parlement a demandé à la Commission de proposer une **stratégie sur le changement démographique** qui accorde la priorité aux domaines suivants: i) emploi décent, ii) équilibre vie privée-vie professionnelle, iii) aspect territorial des politiques promouvant l'activité économique et l'emploi, iv) fourniture adéquate de services sociaux d'intérêt général sur tous les territoires, v) transports publics locaux efficaces et vi) soins adéquats pour les personnes dépendantes et soins de longue durée, avec une attention particulière aux nouvelles formes de travail et à leur incidence sociale.

Les États membres et les autorités régionales ont été invitées à mettre en œuvre une **approche intégrée** pour relever les défis démographiques au moyen d'instruments de politique de cohésion et à intégrer les défis démographiques dans leurs politiques de développement national et leurs stratégies à long terme de développement durable et à les articuler avec le Semestre européen.

Dans ce contexte, il importe que la Commission et les États membres fassent connaître les **bonnes pratiques** sur l'utilisation et les avantages des initiatives de gouvernance et de planification coopératives à long terme à divers niveaux et des outils de planification pour favoriser un développement polycentrique.

Inverser les tendances démographiques dans les régions de l'Union utilisant les instruments de la politique de cohésion

2020/2039(INI) - 25/03/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement régional a adopté un rapport d'initiative de Daniel BUDA (PPE, RO) sur l'inversion des tendances démographiques dans les régions de l'Union utilisant les instruments de la politique de cohésion.

Caractéristiques et défis actuels liés à l'évolution démographique dans l'UE

Les tendances démographiques d'abandon des zones rurales au profit des zones urbaines, de départ des régions nationales moins développées vers les plus développées, de l'est vers l'ouest et du sud vers le nord ont une incidence directe sur la vie des citoyens de l'Union et des populations locales. Le déclin démographique accroît les inégalités existantes entre les régions les plus développées et les plus pauvres.

Le rapport demande d'accorder une attention particulière aux répercussions des «quatre libertés» sur les tendances démographiques et sur les régions de l'Union et leur cohésion économique, sociale et territoriale.

L'UE est confrontée à un défi démographique majeur qui, malgré différents impacts entre les régions, devrait être reconnu et abordé de manière globale. Les députés relèvent dans ce contexte d'importants contrastes démographiques liés à différentes opportunités économiques, à la fourniture de services, à l'accessibilité, aux transports et à la connectivité numérique, tant au niveau de l'Union qu'entre les régions métropolitaines et les zones périphériques.

Ces disparités sont particulièrement visibles dans les zones rurales ou confrontées à des contraintes naturelles ou spécifiques, telles que les régions peu peuplées et montagneuses, ainsi qu'entre le continent et les îles et les régions ultrapériphériques. Des politiques de vieillissement actif sont nécessaires pour réduire la dimension négative des changements démographiques dans ces zones. Les députés mettent notamment en garde contre une baisse visible de la population active dans les régions d'Europe centrale, orientale et centrale.

Par ailleurs, la crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19 aura des effets à moyen et à long terme sur la dynamique du marché du travail. Les mesures de confinement et de distanciation sociale ont eu des effets visibles sur la production, la demande et le commerce, réduisant l'activité économique. Par conséquent, on peut s'attendre une nouvelle vague de migration des jeunes à l'intérieur et entre les États membres.

Réponses sur mesure : trouver des solutions au défi du déclin démographique

Le rapport insiste sur l'importance des initiatives existantes, telles que le partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé, le programme commun d'assistance à l'autonomie à domicile et les communautés de la connaissance et de l'innovation pour le numérique et la santé de l'Institut européen d'innovation et de technologie.

Les députés invitent la Commission à tenir compte des solutions déjà développées par ces initiatives pour faire face au changement démographique. Ils soulignent l'importance du cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie pour le soutien à l'éducation et à la formation dans les zones menacées de dépeuplement.

Les autorités locales, régionales et nationales, les associations professionnelles et les ONG devraient jouer un rôle décisif en tant que participants actifs à l'élaboration de stratégies territoriales issues des communautés locales.

Le rapport souligne la nécessité d'élaborer un programme rural au niveau européen visant à améliorer l'accessibilité, l'attractivité et le développement durable des zones rurales et éloignées. Il insiste à cet égard sur l'importance d'améliorer les infrastructures de transport et de réaliser des investissements qui permettront une transition juste vers une économie numérique et un système d'éducation numérique en ligne accessible à tous les citoyens.

Le programme urbain pour l'UE pourrait également servir de modèle pour fournir des instruments adaptés favorisant la croissance, l'intégration, la coopération et l'innovation et luttant contre les problèmes sociaux.

Les investissements au titre de la politique de cohésion devraient promouvoir l'employabilité des femmes et des parents seuls qui luttent pour trouver un emploi et viser le soutien aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à d'autres groupes vulnérables lorsqu'ils entrent ou restent sur le marché du travail.

Recommandations politiques

Les députés demandent à la Commission de proposer une stratégie sur le changement démographique qui accorde la priorité aux domaines suivants: i) emploi décent, ii) équilibre vie privée-vie professionnelle, iii) aspect territorial des politiques promouvant l'activité économique et l'emploi, iv) fourniture adéquate de services sociaux d'intérêt général sur tous les territoires, v) transports publics locaux efficaces et vi) soins adéquats pour les personnes dépendantes et soins de longue durée, avec une attention particulière aux nouvelles formes de travail et à leur incidence sociale.

Ils invitent les États membres et les autorités régionales à mettre en œuvre une approche intégrée pour relever les défis démographiques au moyen d'instruments de politique de cohésion, et encouragent la promotion de villages intelligents et d'autres programmes d'incitation pour retenir la population et attirer les jeunes dans les zones rurales et semi-urbaines.

D'une manière générale, les États membres sont invités à intégrer les défis démographiques dans leurs politiques de développement national et leurs stratégies à long terme de développement durable et à les articuler avec le Semestre européen, afin de garantir un financement approprié consacré aux défis démographiques, d'inverser les tendances au dépeuplement et de renforcer l'attractivité territoriale.

Dans ce contexte, il importe que la Commission et les États membres fassent connaître les bonnes pratiques sur l'utilisation et les avantages des initiatives de gouvernance et de planification coopératives à long terme à divers niveaux et des outils de planification pour favoriser un développement polycentrique.